



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL secteur ÉCONOMIE

7^{ème} professionnelle qualifiante et complémentaire option GESTIONNAIRE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

FORMATION COMMUNE

d'heures/semaine	nombre
Français	2
Éducation physique	2
Religion catholique	2
Sciences humaines	2
Sciences et technologies	2

OPTION GROUPEE

d'heures/semaine	nombre
Gestion commerciale et législation	4
Comptabilité et informatique de gestion	8
Stages	10

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

d'heures/semaine	nombre
Néerlandais ou Anglais	2

TOTAL	34 heures
--------------	------------------

Conditions d'admission

- Avoir suivi avec fruit une 6^{ème} professionnelle ou technique.

Documents à fournir

- Attestation de la dernière école fréquentée ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Pour les élèves étrangers :
 - ✓ photocopie de la carte d'identité recto/verso ;
 - ✓ composition de famille avec filiation.



Frais Scolaires

**7^{ème} année professionnelle de qualification
Gestionnaire de très petites entreprises**

Frais de fonctionnement	7° P GTPE
Frais Obligatoires	
fourniture des photocopies	75,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	17,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €
Total	130,00 €
Frais Facultatifs (variables en fonction des années)	
Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	40,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	40,00 €
Total à prévoir en fonction des activités	210,00 €

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB
Communication - Nom Prénom Classe